



Conseil de Prud'hommes et ASSEDIC

Par **fenetrebleue**, le **24/02/2012** à **12:05**

Bonjour,

J'ai gagné au CPH suite à un licenciement abusif. Le CPH condamne mon employeur à me payer trois ans de salaire plus indemnités diverses.

Entre temps, mon employeur a déposé le bilan. Le CGEA va me payer les trois ans de salaire. Mon conseil me dit qu'il va falloir tout redonner aux Assedic. Est ce vrai ? cela voudrait dire que je me bats depuis deux ans pour rien ??? je ne toucherai rien des indemnités puisqu'il a déposé le bilan. Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **24/02/2012** à **12:35**

Bonjour,

Il ne faudra pas tout redonner mais Pôle Emploi recalculera vos droits en fonction du Jugement ce qui créera éventuellement un indu pour les indemnités chômage perçues en trop...

Par **fenetrebleue**, le **26/02/2012** à **17:43**

Merci pour cette réponse. Mais j'avoue que je n'ai pas bien compris. J'ai touché trois ans d'assedic, maintenant le CGEA va me payer ces trois ans selon leur plafond. Ce que j'ai compris c'est que l'argent du CGEA remboursera les Trois ans des Assedic. Est ce que ça se passe bien comme ça ? Merci encore de prendre du temps pour me répondre.

Par **P.M.**, le **26/02/2012** à **18:59**

Bonjour,

Comme je vous l'ai indiqué, Pôle Emploi recalculera vos droits en fonction du Jugement mais l'organisme ne pourra pas vous avoir indemnisé pour le montant des salaires puisque le pourcentage est inférieur, c'est donc uniquement l'indemnisation indue pendant la période que pourra récupérer l'organisme mais pas la totalité des salaires que vous percevrez par le CGEA...